

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 16 novembre 2022 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie CAILLAUD Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGOTTE, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU, Virginie TALON.

Conseiller absent excusé : Vincent MICHEL

Secrétaire de séance : Charlotte DE VILLIERS

22-64-03 CONCESSIONS CIMETIERE 2023

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs 2022 des concessions du cimetière communal, des modules alvéolaires du site cinéraire et des cavurnes.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité

- FIXE à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs des concessions du cimetière :

	Durée	Superficie	Montant
Concession terrain			
Concession terrain	15 ans	2 m ²	50,00 €
Concession terrain	30 ans	2 m ²	100,00 €
Concession			
Case Columbarium	15 ans		50,00 €
	30 ans		100,00 €
Cavurne	15 ans		50,00 €
	30 ans		100,00 €
Acquisition de la case *			
Columbarium			500,00 €
Cavurne (sans tombale)			300,00 €
Support de mémoire jardin du souvenir	30 ans		50,00 €

Le montant correspondant à l'acquisition de la case sera perçu une seule fois. Le tarif de la concession devra être supporté par la famille lors de l'achat de la concession et à chaque renouvellement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
 Le Maire
 Patrice BERTRAND